

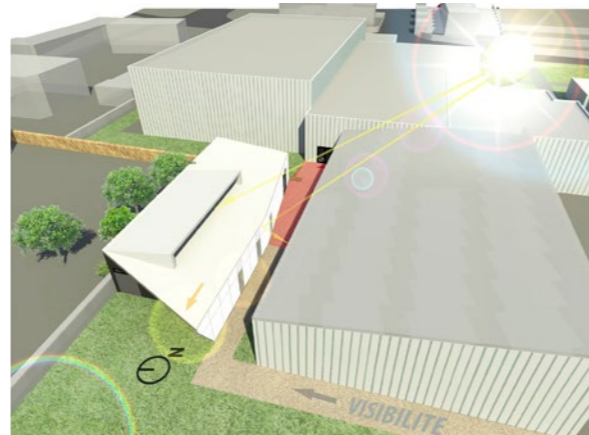
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



CONTEXTE



COMPACTÉ, SIMPLICITÉ, FLUIDITÉ, ANTICIPATION



APPORT SOLAIRE, ACOUSTIQUE, ESPACE PUBLIC, INTERSTICE



**Programme**  
Salle d'haltérophilie  
Zone d'accueil  
Liaison abritée avec le complexe existant,  
traitement paysager des abords  
et accessibilité des personnes à  
mobilité réduite depuis la zone de  
stationnement

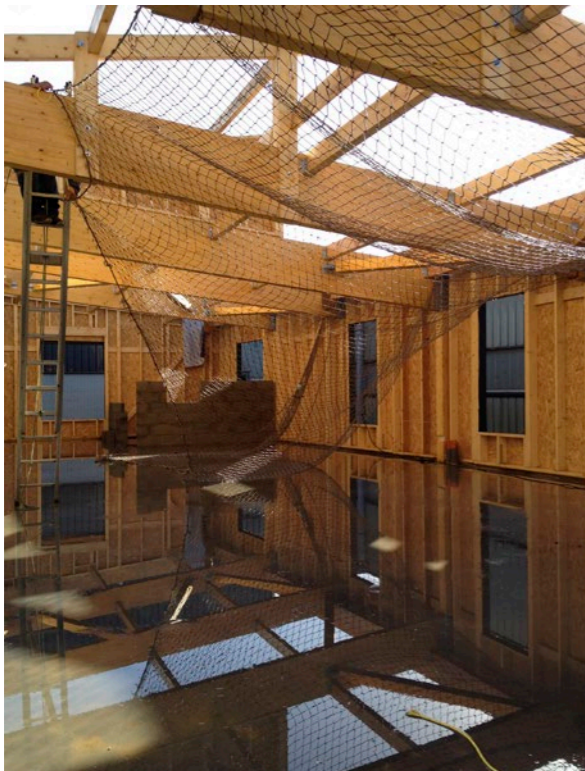
**Maîtrise d'œuvre**  
Golven Le Pottier  
architecte mandataire, Savenay  
Philippe Leroy  
architecte associé, Nantes

**Maîtrise d'ouvrage**  
Commune de SAVENAY (44)

**Surface**  
170 m<sup>2</sup> SDP  
(surface de plancher)

**Coût des travaux**  
198 000€ HT  
dont 10 000€ HT pour les abords

**Réalisation**  
Janvier 2014  
(date d'ouverture au public)



Chantier en cours

### 1- L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN

L'actuel complexe polyvalent se situe sur deux parcelles AY 301 et AY 203 situées le long de la rue des Mésanges à Savenay et occupe une superficie totale de 8 712 m<sup>2</sup>. Il est implanté sur le plateau haut du Sillon de Bretagne à l'est du bourg de Savenay, dans un quartier majoritairement résidentiel.

Le tissu urbain est relativement homogène autour du complexe polyvalent, regroupant un épannelage oscillant entre 1 et 3 niveaux. L'environnement présente une densité de constructions moyenne.

Initialement, les constructions présentes sur la parcelle sont le complexe polyvalent, la maison des aînés et un boulodrome. Le complexe polyvalent date de 1979 et a déjà été agrandi en 1986 pour la création d'un dojo. Le traitement paysager présente des zones engazonnées délimitant les accès en enrobé. Quelques arbres viennent agrémenter le traitement côté rue des Mésanges, notamment autour du foyer des aînés. Le grand parc de stationnement situé au sud du dojo est également recouvert d'un enrobé.

Le terrain est relativement plat dans sa globalité. Il présente cependant une légère déclivité vers la limite ouest sur l'emprise du projet.



Éclairage zénithal en toiture

### 2- LE PROJET

#### a - L'aménagement du terrain

Le secteur d'implantation de la construction est une zone engazonnée délimitée au nord par les clôtures (palplanches béton) de la parcelle mitoyenne, et au sud par l'actuel dojo.

Ce parti pris permet d'envisager un accès direct depuis le complexe existant et un raccordement au réseau existant aisé d'eaux pluviales.

#### b - L'implantation, l'organisation, la composition et le volume de la nouvelle construction

Le projet est implanté conformément au règlement, à savoir : en limite parcellaire au nord avec une hauteur de 4,50 m maxi, afin de ne pas impacter sur l'ensoleillement du jardin de la parcelle située au nord.

Cette implantation libère un cheminement extérieur entre les deux bâtiments pour l'accès et l'évacuation des personnes. La désolidarisation avec le complexe existant offre ainsi la possibilité de toujours pouvoir faire le tour de l'ensemble du complexe. D'autre part, l'éclairage naturel du dojo en façade nord est ainsi préservé.

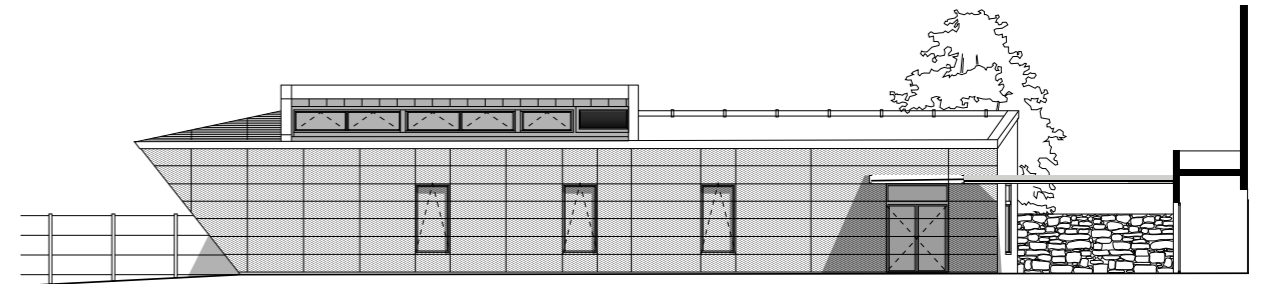
Afin de tirer parti du site, le projet s'ouvre largement sur l'espace situé à l'ouest, offrant une vue sur le paysage végétal.

La conception bioclimatique du projet met en avant une morphologie compacte et dynamique accentuée par l'uniformité de l'enveloppe blanche et perforée extérieure.

Le volume simple et fonctionnel est sculpté par les équipements nécessaires à la maîtrise des apports solaires : Ponctuellement, la toiture se soulève pour offrir un éclairage zénithal où l'énergie solaire hivernale est captée puis restituée par le mur mitoyen maçonné et le dallage en béton surfacé. Afin d'éviter tout phénomène de surchauffe en période estivale, une casquette est intégrée au shed en toiture et des brise-soleil en façade sud.

Les châssis hauts amovibles permettront au volume intérieur d'être ventilé naturellement.

La protection solaire de la façade ouest participe à l'écriture simple et dynamique du projet, contrastant avec l'agglomération de volumes parallélépipédiques du complexe existant.



Élévation sud

L'isolation périphérique du bâtiment est importante (isolation thermique extérieure (ITE) sur paroi maçonnée + laine de bois entre montants de l'ossature bois), pour le confort optimal des utilisateurs.

Un préau offre aux usagers une liaison abritée entre le dojo, la salle de sport et la nouvelle salle d'haltérophilie. Un espace dilaté marque ce lieu de convergence et d'attente.

#### c - Clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

Seule la clôture mitoyenne au nord, en palplanches béton est modifiée. Le mur maçonné fera office de clôture et permettra de préserver la végétation (poiriers en espaliers) du voisin.

L'espace engazonné devant la façade ouest sera maintenu et agrémentera, avec le mur en pierres, la vue depuis la salle d'haltérophilie.

Le cheminement PMR (personne à mobilité réduite) (pente < à 2 %) depuis le parc de stationnement est en dalles alvéolaires avec des gravillons. Une bande végétalisée avec des massifs bas (type Carex) située le long du dojo adoucira le rapport au sol des descentes d'eaux pluviales.

#### d - Le traitement des espaces libres

Les espaces libres sont maintenus et engazonnés, sans abattage d'arbre.

#### e - Les matériaux et les couleurs

Le projet est en ossature mixte. Le mur mitoyen et la façade ouest sont en maçonnerie traditionnelle, recouverts d'une isolation thermique extérieure et d'un enduit blanc (façade nord) et gris (façade ouest). Les autres façades sont en bardage métallique ajouré de teinte blanche.

Sur l'ensemble de la toiture, une membrane PVC de teinte blanche permet d'uniformiser le volume.

Les menuiseries sont en aluminium thermolaqué noir.

*D'après présentation du projet par les architectes au stade de l'avant-projet.*



Photographie : CDP+PA architectes associés